

AGIR POUR LA JUSTICE ET LA DIGNITE UN DEVOIR SYNDICAL !

En avril 2017, SOLIDAIRES recouvrera l'ensemble des moyens indispensables qui lui permettront d'informer l'ensemble des agents. Pour autant, nous n'avons de cesse depuis plusieurs mois de prendre nos responsabilités auprès des collègues en étant à leur côté. Comme cela était le cas en fin d'année 2016, lorsque le collectif conduite a décidé d'agir contre les dégradations des conditions de travail. Notre organisation syndicale a été la seule à soutenir le mouvement des salarié-es et à porter leurs revendications, alors que les « partenaires sociaux » de la direction ont tenté de le freiner avec tracts et communiqués. Priver les agents de leur choix d'action est-ce bien là le rôle d'une organisation syndicale ?

Que ce soient les HIS, la diffusion de tracts, leur affichage et tous les moyens d'expression existant, seront bel et bien au rendez-vous

- ★ Que ce soit pour combattre les discriminations liées à l'appartenance syndicale dans le cadre des luttes permanentes passées, en cours... ou à venir ;
- ★ Que ce soit pour intervenir auprès de la Direction afin de lui rappeler ses obligations et ses devoirs en matière de respect des conditions de travail qui ne cessent d'être altérées voir bafouées chaque jour un peu plus.

Fort de ces éléments et encouragé par les marques d'adhésion aussi bien matérielles que morales des salarié-es, SOLIDAIRES groupe RATP continue son implantation et dans les mois à venir démontrera son caractère incontournable dans le paysage syndical.

Agir collectivement est une nécessité, uni-es nous sommes plus fort-es !

SOLIDAIRES apporte son soutien à tous les travailleurs/euses victimes de l'arbitraire quand ils/elles sont stigmatisé-es pour leur action syndicale. Nous remercions l'ensemble des collègues prêts à témoigner de leur « SOLIDARITÉ ». Qu'ils/elles sachent que ces témoignages ne sont pas vains. Actuellement, certains d'entre nous voient leur vie quotidienne sur leur lieu de

travail dégradée par du harcèlement permanent qui porte atteinte à leur intégrité physique et morale.

SOLIDAIRES s'engage à veiller à ce que ces méthodes cessent au plus tôt car il est intolérable d'assurer sa fonction dans un tel univers qui consiste à exercer un management délibérément dégradant pour l'individu.

